MOTION DE M. LE COMTE DE TOUSTAIN DE VIRAY, DÉPUTÉ DE LORRAINE SUR LE POUVOIR EXÉCUTIF.

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous développer ſuccinctement mes idées ſur l'objet important, ſoumis dans ce moment à la délibération. Je le conſidère comme la baſe & le pivot de la Conſtitution que vous voulez établir. Je ſaiſis avec empreſſement cette circonſtance, pour faire publiquement ma profeſſion de foi, & déclarer, comme bon Citoyen & attaché à mon Roi, que je regarde cette Conſtitution comme devant faire le bonheur des Peuples & de l'auguſte Monarque qui les gouverne.

Mais, Meſſieurs, ſi nous déſirons efficacement le ſuccès de nos travaux, ne nous égarons pas; j'aime à croire que tout le monde eſt animé par le déſir du

bien; chacun veut y arriver par des voies différentes, & du choc des opinions naît le tumulte qui, ſouvent, s'élève dans cette ſalle, & qui préſente, malheureuſement, le tableau de la diſcorde. Oui, Meſſieurs, ſi vous voulez maintenir votre Conſtitution, comme je n'en doute pas, ſi vous voulez l'affermir ſur des baſes inébranlables, rendez au Roi le vrai pouvoir qui lui eſt dû : ne nous diſſimulons pas que la raiſon, l'habitude, l'amour du François pour ſon Roi & la néceſſité d'une force active & réunie dans une ſeule main, peuvent ſeuls opérer le bien général, trop ſouvent contrarié par les intérêts particuliers : j'ajouterai que la Conſtitution même donne au Roi la plénitude du pouvoir exécutif. Ces conſidérations méritent d'être peſées ſagement; ſans cela, je le dis avec courage, point de Conſtitution.

En heurtant de front le vrai principe de la Monarchie, vous prêtez des armes aux ennemis de cette Conſtitution; vous inquiétez l'attachement que le François a toujours eu pour ſon Roi, & peut-être provoquez-vous un reſſentiment qui ne ſera jamais dans le cœur de Louis XVI, mais ſur lequel nul de nous ne peut répondre de ſes ſucceſſeurs. Ce n'eſt pas que je penſe qu'on doive accorder au Roi un pouvoir illimité; votre Conſtitution y a ſagement mis des bornes : mais ſongez qu'il ſeroit impolitique de trop les reſtreindre.

Votre projet de Décret donne excluſivement aux Municipalités, le droit de diſpoſer dans le Royaume

de la force active. Je conviens qu'en même temps on a cherché à parer au danger d'un pareil ordre de chose, en rendant les Municipalités responsables; mais je crois que ce moyen nuit à la fois, & à la dignité royale, & au calme que vous voulez rétablir dans le Royaume.

1°. C'est une infraction à la Loi Constitutionnelle que vous avez établie; 2°. Je vois dans cette forme une lenteur indispensable & funeste; 3°. Les jalousies & les intérêts particuliers d'une Municipalité qui la rendront rivale de celle qui l'avoisine : il en sera de même d'un District à un autre District, d'un Département à un autre; les prétentions se croisant & se multipliant, personne n'ira au bien général : l'intérêt particulier dirigera tout, & de là le désordre. Si les ressorts d'une grande machine sont mûs en sens contraire, & s'il ne sont pas dirigés par une seule Puissance, il est constant que, dès-lors, sa marche est interrompue ou vicieuse.

Je me résume, & demande, qu'on laisse au Roi la plénitude du Pouvoir exécutif, d'après l'exprimé formel de la Constitution, & les motifs déterminans que j'ai essayé de développer.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.